



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2023/12**

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

Date d'affichage : 21/02/2023

**Présents : 21**

**Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Martine BAUDART

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE COMMISSIONS**

Vu l'article L 2121-23 du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions réglementaires ;

Vu le règlement intérieur de la commune ;

Vu la démission de Mme Gisèle LAROCHE de sa fonction de conseillère municipale en date du 01 avril 2022.

Considérant que Mme Gisèle LAROCHE n'a pas été remplacée au sein des commissions Information et Communication, ainsi Affaires sociales et solidarité.

Considérant la nécessité de la remplacer ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :**

- De DESIGNER Monsieur Eric HUET pour siéger au sein des commissions Information et Communication et Affaires sociales et solidarité.

Fait en mairie le

Le Maire,

Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :**